



CES/ETUC

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES



Rhône-Alpes

*libres ensemble*

*Union Régionale  
Rhône-Alpes*

*Gilles MONDON  
Secrétaire général*

*26 rue Verlet-Hanus  
69003 Lyon*

*Tel : 04 72 68 75 87  
Fax : 04 72 12 05 28  
ur-rhone.alpes@unsa.org*

**Monsieur le Préfet  
de la région Rhône-Alpes  
Préfecture de Région  
106 rue Corneille  
69003 LYON**

Lyon, le 17 juin 2008

Affaire suivie par Mr Farré : 06 75 03 45 29

Monsieur le Préfet,

Le dispositif, contrat aidé Education nationale pose de nombreux problèmes de toute nature. Je me permets, au nom de l'UNSA, de vous demander de bien vouloir prendre toutes les décisions qui permettront à ce dispositif d'être reconduit pour l'année scolaire 2008-2009 dans notre région.

En effet, les contrats aidés affectés au suivi et à l'intégration des enfants porteurs de handicap ont bien été reconduits ainsi que les personnes. Par contre, le dispositif des EVS (Emploi de Vie Scolaire) chargés de l'aide administrative aux directeurs d'école est en grande difficulté dans notre région.

Les EVS ont été embauchés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2006 et le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Ils ont vu leur contrat reconduit une première fois entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Ils ont ainsi passé entre 16 et 22 mois dans leur fonction sans aucune formation, ni de l'ANPE ni de l'Education nationale. Cependant, suite à la circulaire ministérielle du 13 février 2008, les rectorats ont, en catastrophe tenté de leur organiser une formation professionnelle.

Aujourd'hui le rectorat de Grenoble fait connaître aux établissements employeurs le nombre de postes qui pourront être reconduits à la rentrée 2008. Il semblerait qu'il en soit de même pour celui de Lyon. Demeure la problématique du renouvellement éventuel des personnels souvent titulaires d'un contrat d'avenir. Ce contrat peut être renouvelé jusqu'à 36 mois.

Il s'avère que l'ANPE doit émettre un avis favorable pour toute reconduction des personnels. Après discussion avec les services de l'ANPE en Savoie, avec les inspections académiques de l'Isère, de la Hte Savoie et de la Savoie, avec les services du rectorat de Grenoble, il apparaît qu'un conflit existe, ou du moins une incompréhension entre les ANPE et l'Education nationale.

Il semble qu'il n'y a pas de réelle volonté politique pour organiser cette reconduction dans la région. La situation de l'emploi dans notre région ne saurait justifier l'arrêt des contrats aidés chargés de l'aide administrative des directeurs d'école.

De plus certaines ANPE évoquent l'impossibilité de prolonger une seconde fois ces contrats. Enfin, pour le département de la Savoie, la mise en place expérimentale du contrat unique semblerait être un obstacle.

[www.unsa.org](http://www.unsa.org)



CES/ETUC

UNION NATIONALE DES  
SYNDICATS AUTONOMES



*libres ensemble*

Pour l'UNSA, il apparaît important de permettre, là où les directeurs d'école et les EVS le souhaitent, le renouvellement des contrats dans les plus brefs délais, avant le 30 juin 2008. Le flou entretenu au niveau des différents services de l'Etat et les informations contradictoires conduisent à une situation dommageable pour le bon fonctionnement du service public dans la région.

Je permets donc d'insister auprès de vous pour que des solutions soient mises en œuvre rapidement. Je reste à votre disposition pour une rencontre avec vos services pour dénouer au plus vite ce dossier.

Par avance je vous remercie et vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

  
Gilles MONDON